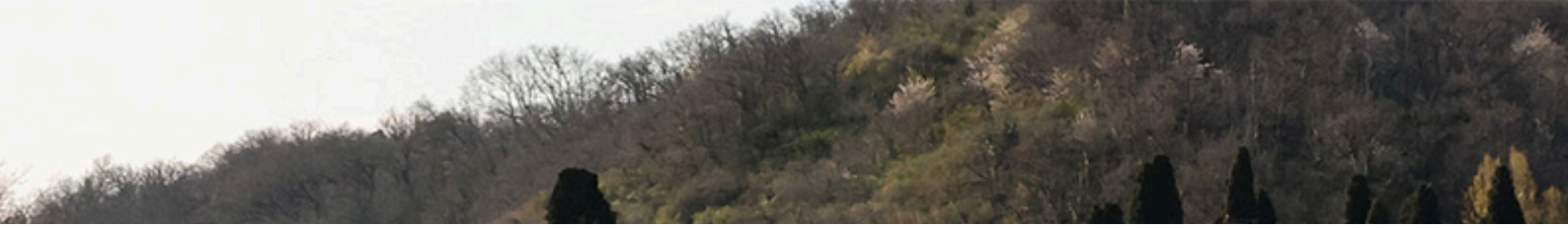

4G et Haut débit

En cas de non-éligibilité à la fibre optique, que faire :

Le Plan France Très Haut Débit (FTHD) s'engage à déployer la fibre optique sur tout le territoire français, garantissant **une couverture nationale en fibre optique**. Pour les zones non encore desservies, il existe des options d'assistance sous certaines conditions, dans le but de fournir un accès à Internet aux foyers qui n'ont pas encore de connexions Internet satisfaisantes via les réseaux filaires. A savoir, qu'il est possible d'effectuer un partage de connexion avec votre mobile qui vous permettra en fonction de votre couverture d'obtenir une connexion plus que satisfaisante, pour ce faire, renseignez-vous sur **les forfaits mobile pas cher** pour mettre en place ce type de solution. Si ce n'est pas le cas, vous avez la possibilité de contacter les opérateurs de votre choix pour déterminer si votre domicile ou votre entreprise peut bénéficier du programme gouvernemental de Cohésion Numérique des Territoires.